



Formation professionnelle

ÉDUCATEUR DE HANDBALL * Niveau IV · bac

L'Institut Territorial de Formation et de l'Emploi de la Ligue Auvergne Rhône Alpes Handball propose une formation pour devenir "agent de développement sportif", "animateur socio-sportif", "éducateur-entraîneur jeune/adulte niveau territorial" ou "animateur-éducateur" : le Titre à Finalité Professionnelle (TFP) "Éducateur de Handball".

Cette formation est ouverte à l'apprentissage en lien avec notre partenaire le Centre de Formation d'Apprentis ADASA.



DURÉE ET ORGANISATION

Contrat apprentissage

424 heures
+ 350 heures minimum de mise en situation professionnelle

Contrat hors apprentissage

394 heures
+ 330 heures minimum de mise en situation professionnelle



TARIFS

Frais pédagogiques

Apprentissage > pris en charge à 100%
Hors apprentissage > 5 910 € minimum (394 h x 15 €)

Frais annexes à prévoir à la charge du stagiaire (restauration, déplacement et hébergement)

Épreuves de sélection

apprentissage et hors apprentissage

① Écrit

45 minutes maximum

Il portera sur une problématique handball et permettra d'apprécier la qualité d'expression écrite ainsi que la capacité à organiser des idées. Le candidat devra s'appuyer sur son expérience personnelle d'animation et de pratique.

> Épreuve notée sur 10 points

② QCM

25 minutes maximum

50 questions portant sur les aspects propres à l'activité handball :

- réglementation/sécurité ;
- activités du Handball ;
- organisation fédérale ;
- métier d'éducateur de handball.

> Épreuve notée sur 10 points

③ Entretien

20 minutes maximum

Il se déroulera avec le jury d'épreuves, à partir de l'écrit rédigé par le candidat et de son QCM. Il sera orienté sur l'expérience personnelle d'animation et de pratique du candidat et permettra d'apprécier ses motivations, ses aptitudes à suivre l'ensemble de la formation, ainsi que ses capacités d'expression orale.

> Épreuve notée sur 20 points

Ces épreuves seront organisées en présentiel à Bron. L'épreuve totale des tests de sélection est notée sur 40 points. Seuls les candidats ayant obtenu la moyenne de 20/40 pourront être admis en formation.

> effectif : 20 personnes maximum

Au moment de son entrée en formation, le(la) candidat(e) devra :

- être âgé de 16 ans révolus ;
- être licencié à la FFHandball tout au long de sa formation ;
- être titulaire du PSC ou d'un diplôme équivalent.

Pour constituer son dossier de candidature, le candidat doit fournir les pièces suivantes en les téléversant lors de sa pré-inscription :

- une attestation honorabilité (document [téléchargeable ici](#)) ;
- une copie d'une pièce d'identité recto et verso ;
- *pour les moins de 25 ans de nationalité française (y compris les néo-calédoniens)*, une copie de l'attestation de recensement ou du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté.
- *pour les ressortissants étrangers*, la copie d'un titre de séjour en cours de validité et, le cas échéant, d'un titre de séjour les autorisant à travailler en France dans l'hypothèse où ils seraient salariés ;
- une copie du PSC (Prévention et Secours Civiques) ou d'un diplôme équivalent ;
- une copie de la licence fédérale 2026-2027 si déjà qualifié(e) ou 2025-2026 ;
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités physiques ou sportives (bien utiliser le document type [téléchargeable ici](#) qui mentionne l'encadrement).



Pour les personnes en situation de handicap, nous consulter pour étudier les possibilités.

Inscription jusqu'au mercredi 27 mai 2026

> [lien](#) <



Comment financer sa formation ?

Vous allez signer un contrat d'apprentissage

Contactez le Centre de Formation d'Apprentis (CFA) ADASA Campus pour l'établissement du contrat. Prise en charge à 100% des frais pédagogiques et partielle des frais annexes. + d'infos > [Jeunes apprenti\(e\)s](#)

L'employeur d'un(e) apprenti(e) gardera à sa charge son salaire et percevra une aide unique variable selon son âge. + d'infos > [\(Futur\) employeur](#)

Vous êtes salarié dans le domaine du sport (hors apprentissage)

Vous employeur pourra prétendre à un financement par l'OPCA AFDAS. Contactez un conseiller > www.afdas.com/en-region/delegation-auvergne-rhone-alpes

Vous êtes demandeur d'emploi

Contactez votre conseiller Pôle Emploi et/ou une mission locale (-26 ans) pour échanger sur les financements possibles.

Vous êtes salarié hors domaine du sport

- Compte Personnel de Formation (CPF) > www.moncompteformation.gouv.fr
- OPACIF : dans le cadre d'une reconversion professionnelle

Pour plus d'infos, contactez le service formation de la Ligue AURA
itfe@aura-handball.fr - 06 16 04 18 76